



*PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉQUIPE
D'ANIMATION DE LA COMMUNE
D'ARVEYRES*

*ECOLE ELEMENTAIRE
2025*

Contexte :

La commune d'Arveyres regroupe 2000 habitants. Les enfants scolarisés sont principalement issus des communes d'Arveyres et Cadarsac.

Consciente de l'importance pour les enfants des temps périscolaires, la commune souhaite faire de ces moments, des temps d'animation de qualité durant lesquels le rythme biologique des enfants est une priorité.

Forts de l'expérience des années précédentes, il nous a semblé évident de reconduire le dispositif du service « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole » (Alaé) déclaré comme tel à la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) sur les temps du matin et du soir. La pause méridienne est incluse dans le projet pédagogique et bénéficie du même projet qualitatif.

La CAF de la Gironde apportant son soutien financier, nous avons donc la possibilité de renforcer l'équipe d'encadrement en pérennisant les contrats de trois animateurs. Ainsi, nous proposons la mise en place de plus d'activités ludiques, éducatives, socio-culturelles et sportives avant ou après le repas et avant et après le temps scolaire.

I/ Le fonctionnement

A/Locaux et horaires

L'Accueil De Loisirs Associé à l'Ecole se déroule dans **l'école de l'Amitié, 2 rue de Peytot 33500 Arveyres**. L'équipe d'animation est joignable par téléphone au : **06.31.09.96.43**, par mail à l'adresse suivante : **alae.elem@arveyres.fr**.

L'accueil est ouvert :

Le matin : **De 7h00 à 8h50**

Le midi : Durant la pause méridienne de **12h00 à 13h50 (11h45-14h00 pour les animateurs)**, temps pendant lequel l'enfant prend son repas au restaurant scolaire

Le soir : **De 17h00 à 19h00**

B/Déroulement des temps d'accueil

Le matin :

Les enfants arrivent à partir de **7h00**. Ils sont alors pris en charge de manière échelonnée par l'équipe d'animation. Des activités manuelles, sportives et/ou des jeux de société sont mis en place de façon informelle. A **8h50** les enfants partent dans la cour de récréation sous l'autorité de l'équipe enseignante jusqu'à leur entrée en classe à **9h00**.

La pause méridienne :

Ce temps n'est pas déclaré à la **DRAJES**. Les règles d'encadrement dévolues à une pause méridienne pourraient s'appliquer (pas de nombre minimum d'encadrant, pas de qualification obligatoire). Cependant afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants déjeunant au restaurant scolaire ou disposant d'une dérogation spéciale (retour 13h30, rdv médicaux), l'équipe pédagogique déploie un encadrement adapté à la réalisation d'activités durant la pause méridienne.

Les temps dévolus à la pause méridienne s'organisent de **12h00 à 13h50 incluant un temps de repas de 45 minutes**.

La présence des enfants est vérifiée dans la cour en procédant à l'appel par classe puis sont pointés sur tablette au **retour des services à 13h50**.

Deux services sont nécessaires pour respecter notamment la capacité d'accueil et la gestion du bruit. **La salle se situe dans l'enceinte de l'École Maternelle située 13 rue de Peytot 33500 Arveyres**. Aussi, les élèves sont accompagnés à pied au restaurant pour prendre leur déjeuner et raccompagnés à l'école élémentaire. L'équipe d'animation assure la traversée de route en faisant preuve de la plus grande vigilance et du respect du code de la route.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains sont des temps obligatoires avant chaque déjeuner.

Naturellement, chaque enfant sera amené à respecter certaines règles évidentes permettant à tous de déjeuner dans une ambiance des plus sereine. L'équipe de restauration (dirigée par Katia ARPENT) est responsable des enfants durant ce temps méridien et dispose donc de toute la latitude pour faire cesser des comportements qui mettraient en péril la quiétude des autres enfants.

De 12h00 à 13h00 : déjeuner des classes CP / CE1-CE2 R / CE1-CE2 D

De 12h00 à 13h00 : jeux libres dans la cour, jeux collectifs ou activités créatives sont proposés pour les CE2-CM1 / CM1 ET CM2

De 13h00 à 13h50 : déjeuner des classes CE2-CM1 / CM1 ET CM2

De 13h00 à 13h50 : jeux libres dans la cour, jeux collectifs ou activités créatives sont proposés pour les CP / CE1-CE2 R / CE1-CE2 D

Pendant le temps du repas, l'équipe d'animation et le personnel du restaurant scolaire favorisent la convivialité à chaque table. Les animateurs sont installés chacun à une table différente et sont autorisés à manger en même temps que les enfants. (Le repas est offert par la municipalité)

Naturellement, chaque enfant sera amené à respecter certaines règles évidentes permettant à tous de déjeuner dans une ambiance des plus sereine. L'équipe d'animation est responsable des enfants durant ce temps méridien et dispose donc de toute la latitude pour faire cesser des comportements qui mettraient en péril la quiétude des autres enfants. Des activités sont proposées aux élèves qui le souhaitent, les autres pratiquent des jeux libres dans la cour et éventuellement dans la salle périscolaire. Lorsque la météo ne permet pas des jeux extérieurs hors abris, le préau, la bibliothèque et la salle de garderie sont les trois espaces utilisés.

Le soir :

Les enfants sont pris en charge après la fermeture des portails et se rendent dans la garderie. Ils passent aux sanitaires, se lavent les mains et prennent leur goûter (fourni par les parents). La présence de chacun est ensuite pointée sur la tablette.

Ils poursuivent avec différentes activités libres ou encadrées par l'équipe d'animation.

L'encadrement des devoirs scolaires peut être mis en œuvre dès lors qu'un animateur peut se libérer et se consacrer à cette activité sans compromettre le taux d'encadrement. L'accompagnement des enfants ne se substitue pas à la pleine responsabilité des familles dans le suivi des travaux faits ou à faire demandés par l'équipe enseignante.

Un club "jeux de rôle" est mis en place, organisé et animé par Jules. Ce club fonctionne sur inscription, laquelle est réalisée en début d'année scolaire. Les enfants inscrits sont répartis en deux groupes qui alternent leur participation un mardi sur deux, de 17h à 19h. L'inscription au club est équivalente à une inscription au périscolaire, permettant ainsi une gestion fluide des présences et de l'encadrement.

C/Equipe encadrante :

L'équipe est composée de professionnels communaux compétents. Ils sont déclarés auprès de la DRAJES.

- **1 Coordinateur BAFD en formation**, référent périscolaire (Valentin ZECCHI) ;
- **4 animateurs diplômés BAFA** (Laura BERSAC, Jules FOURIOT, Katia ARPENT, Eva SICURANI)
- **2 animateurs BAFA en cours de formation** (Mathieu GRARD, Maelis LEVREAUD)
- **3 ATSEM** (Frédérique BRUN, Delphine DENECHAU, Christelle OCTAVIEN)
- **1 CAP petite enfance** (Camille BORDERIE)

Le coordinateur s'assure du respect pédagogique et organise les réunions mensuelles de l'équipe. Il est chargé de la mise en place et du suivi des activités et projets durant la pause méridienne et ALAE au sein de l'Ecole de l'Amitié. Il assure également la relation avec l'équipe enseignante et avec les parents dont les enfants fréquentent l'ALAE. Il est également chargé de transmettre tout fait ou éléments devant être porté à connaissance de l'élus chargé des affaires scolaires et de la Directrice des Services.

Un cahier de liaison destiné à l'équipe d'animateurs est mis en place pour relater toutes les situations particulières se produisant pendant les temps d'accueil des enfants. Il sera consulté lors des temps de réunions formels et informels.

Les actes répréhensibles et les comportements préoccupants de certains enfants (insolence, incivilité, dégradations diverses ...) seront consignés sur le cahier.

Les enfants concernés sont naturellement écoutés et il leur est expliqué les motivations de la sanction/réparation. Dans les moments qui le nécessitent, les familles sont alertées.

II/Les objectifs pédagogiques :

- Etre à l'écoute du rythme de vie de chacun :

OBJECTIF	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MOYEN
<i>Permettre à l'enfant, de s'épanouir à travers ses envies et ses besoins</i>	<i>Adapter les activités en fonction de l'âge</i>	· Aménager des lieux en laissant l'enfant en autonomie · Accompagner l'enfant dans ses envies et besoins.
<i>Instaurer un dialogue entre l'enfant et l'adulte : favoriser l'échange</i>	<i>Proposer une séance d'activité collective ou individuelle Mettre en place une boîte à idées.</i>	· Lui donner la possibilité de choisir son activité calme ou plus active
<i>Prendre en compte chaque enfant comme individu</i>	<i>Savoir identifier et reconnaître les signes de fatigue</i>	· Prendre un temps pour chacun : importance de l'individu dans le groupe · Prendre en compte la personnalité de chaque enfant

- Favoriser l'expression corporelle, les enjeux des pratiques sportives, intellectuelles et créatives:

OBJECTIF	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MOYEN
<i>Permettre à l'enfant d'apprendre à combiner plusieurs actions motrices (courir, lancer, sauter, ...)</i>	<i>Développer expression corporelle et la motricité de chacun</i>	· Mise en place d'activités sportives et d'ateliers de motricité.
<i>Développer l'éducation physique et sportive et l'éveil</i>	<i>Pratiquer plusieurs sports durant leur année scolaire</i>	<i>Mise en place d'activités sportives et d'ateliers de motricité.</i>
<i>Développer l'autonomie et favoriser la socialisation</i>	<i>Découverte de divers jeux de sociétés, activités manuelles, grands jeux,</i>	· Mise en place de différentes activités (clubs, activités, nouveautés)

- Favoriser l'environnement, l'autonomie et la responsabilisation :

OBJECTIF	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MOYEN
<i>Favoriser l'épanouissement</i>	<i>Etre à l'écoute de l'enfant et mettre en place des moments de dialogue</i>	· <i>Établir des règles de vie, et accompagner l'enfant dans sa prise de décision</i>
<i>Favoriser l'apprentissage de l'autonomie</i>	<i>Mettre en place des temps dans la journée où l'enfant est libre de choisir son activité</i>	· <i>Aménager l'espace de vie pour que l'enfant se crée des repères. (donner la possibilité aux enfants de participer à l'aménagement)</i>
<i>Guider l'enfant dans la responsabilisation</i>	<i>L'accompagner dans ses tâches du quotidien, rangement de son espace de jeu ainsi que lors des temps du repas</i>	· <i>Sensibiliser sur le tri sélectif, le gaspillage alimentaire, l'hygiène.</i> · <i>Accompagner les enfants dans leur manière de communiquer avec les autres.</i>

III/Les relations avec les familles :

Chaque animateur est à l'écoute des parents s'ils souhaitent obtenir des informations complémentaires sur le déroulement de la journée de leurs enfants. Pour des raisons évidentes d'organisation les parents sont invités à prendre rendez-vous avec le coordinateur de l'équipe d'animation afin d'éviter les interventions pendant les temps d'accueil des enfants.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sauf sur rendez-vous. Le soir, seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer l'enfant. Dans les autres cas, une demande de dérogation doit être transmise au service de l'ALAE qui gèrera les demandes au cas par cas. Enfin, si l'agent d'animation venait à avoir un doute sur la capacité de l'adulte (alcoolémie, santé ...) à prendre à charge un enfant, il solliciterait d'une part l'élus référent ou l'élus de permanence et les services compétents.

IV/La posture de l'équipe d'animation :

A/L'impartialité de l'équipe des animateurs :

Une pédagogie respectueuse des différences, accueillant tous les enfants ; c'est-à-dire qu'elle reconnaît la singularité de chaque enfant, lui permettant d'évoluer à son rythme.

L'animateur :

- -adapte son approche aux différentes situations et méthodes d'apprentissage
- -encourage de façon régulière chaque enfant dans son apprentissage
- -accepte et s'adapte aux rythmes différents
- Gère le groupe en favorisant l'évolution de chacun
- -reconnait le droit à l'erreur
- -tente de développer harmonieusement tous les aspects de la personnalité de l'enfant : corporels, intellectuels, affectifs, sociaux
- -affirme la neutralité et l'impartialité strictes sans jugement des opinions, des convictions ou des choix personnels

B/Le rôle de l'animateur :

L'animateur est un vecteur d'exemplarité, garant de sécurité et sérénité. Ses missions l'amènent à être fédérateur pour le groupe.

-Possède un comportement exemplaire aux yeux des enfants : ces derniers doivent pouvoir se référer à l'équipe d'animation.

-Utilise un langage correct et fait preuve de politesse et courtoisie en toute circonstance. -respecte les autres, respecte les mesures d'hygiène fondamentales et évite toute violence physique et morale

L'animateur veille au bien-être et à la sécurité des enfants :

-garantit la sécurité physique, morale et affective ainsi que la sérénité de tous les enfants durant les activités, les repas et les temps libres (sourire, écoute, politesse et courtoisie...).

-soutient et aide les plus timides et réservés en les rassurant et en les motivant : la confiance, le dynamisme et la motivation transmis par l'animateur sont bénéfiques pour l'enfant qui s'en imprègnera et aura plus de facilités à s'ouvrir aux autres.

-est à l'écoute de chaque enfant: l'animateur n'a jamais le statut de camarade mais il sait se mettre au niveau de l'enfant qui semble avoir besoin de se confier.

Pour finir, le présent projet pédagogique est le fruit du travail de l'équipe d'animation au début de l'année scolaire. Chaque animateur en possède un exemplaire. Il est également affiché dans la salle du périscolaire et communiqué aux familles.

Le projet pédagogique peut être amené à évoluer en fonction des besoins et des circonstances qu'elles soient matérielles (travaux dans les écoles) ou bien si de nouvelles orientations d'animations venaient à se mettre en place.

Arveyres, le 06/01/2025